

Politique publique de la famille

Plan d'orientation stratégique 2023-2028 relatif à la, dénommé « *La famille au cœur de nos actions* »

La famille, institution forte d'une société, est un ensemble de liens et de rapports entre les différents membres la constituant. Ces liens jouent un rôle essentiel dans la vie des personnes car ils assurent leurs intégrations dans la société, posent les bases des relations entre parents et enfants, et définissent la place de chacun tant dans le cercle privé que sociétal.

Depuis ces dernières années, la configuration démographique de la Polynésie française tend à changer avec une baisse de la natalité et une augmentation du nombre de personnes âgées.

Les faits de violences conjugales et intrafamiliales ainsi que dans les sphères publiques, et le constat préoccupant d'expressions de mal-être des personnes (jeunes et adultes) et des familles dans un contexte de crise économique, ont conduit le Président de la Polynésie française en janvier 2016, à livrer une feuille de route à un comité de pilotage pour l'élaboration d'un plan d'action pour promouvoir la cohésion et la santé sociale et familiale, pour prévenir et prendre en charge la délinquance et les violences. Les valeurs fondamentales autour de la famille, la communauté et la société toute entière sont au cœur de la stratégie développée.

Ainsi, de 2012 à 2017, le nombre d'enfants a baissé de 5 600 naissances, contre une augmentation de 3 points du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, passant de 9% de la population générale en 2007 à 12% en 2012. Ces modifications tendent à modifier la structure familiale de la Polynésie française.

A ce titre, la famille a fait l'objet d'un plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique en faveur de la famille en 2016, retenant l'attention du Président de la Polynésie française. Ce projet répondait principalement aux besoins des familles les plus démunies en matière de « *repères, de modèles et de comportements adaptés à la modification profonde* » de la société polynésienne.

Le Plan d'orientation stratégique pour la famille met en avant les principaux leviers d'actions suivants : les moyens des services et des équipements collectifs, les modèles d'éducation, le système de protection sociale, la législation du travail, la réforme fiscale, l'offre et les approches professionnelles d'accompagnement des familles, des mères et des enfants, des seniors, l'accès à l'offre de services d'aide à la personne et de proximité, la gouvernance de la politique familiale.

Les objectifs stratégiques sont au nombre de 7 desquels découlent 130 actions sans considération d'une période de mise en œuvre.

Les 7 objectifs stratégiques de la politique pour la famille

Objectif stratégique 1	La famille, une priorité pour le Pays
Objectif stratégique 2	Un socle familial solide avec des parents responsabilisés et une enfance protégée
Objectif stratégique 3	Des relations sociales épanouissantes et enrichissantes et des familles en bonne santé
Objectif stratégique 4	Des réponses adaptées aux publics à risque
Objectif stratégique 5	Des réponses adaptées aux familles fragilisées
Objectif stratégique 6	Promouvoir la place des matahiapo dans les familles et la société
Objectif stratégique 7	Un rôle éducatif partagé pour une jeunesse engagée dans la préparation de son avenir

Conformément à l'article 3 de la délibération n°99-2016 du 27 octobre 2016, ce plan a fait l'objet d'une évaluation en 2019. A ce titre, plusieurs partenaires (publics, privés, associatifs, etc.) ont été consultés afin d'identifier leurs problématiques et d'envisager communément des préconisations.

De plus, avec la volonté d'impliquer l'ensemble du gouvernement quant à la politique publique de la famille, une consultation interministérielle a été réalisée dans le courant du second semestre 2022.

Le nouveau plan d'orientation stratégique dénommé « *la famille au cœur de nos actions* » s'inscrit donc dans la continuité du précédent plan et a pour ambition de s'adresser à l'ensemble des familles du territoire et non exclusivement aux plus vulnérables.

Les actions s'articulent autour de cinq axes :

- Axe 1 : la famille et le logement concernant l'accompagnement des familles vers la décohabitation, l'accompagnement des familles en situation d'errance ainsi que vers la sortie de l'indivision ;
- Axe 2 : la famille et l'alimentation relevant de l'éducation et de l'accessibilité alimentaire ;
- Axe 3 : la famille et la santé propre aux personnes présentant toute forme de problèmes de santé. Cet axe a pour but de développer des structures spécifiques à la prise en charge de ces personnes ainsi que le développement des campagnes de prévention ;
- Axe 4 : la famille et les violences intrafamiliales favorisant la mise en place d'actions en faveur des personnes victimes de violences intrafamiliales ;
- Axe 5 : la famille et l'accès aux services en faveur d'une meilleure accessibilité des services au public de manière générale.

Le déploiement de l'ensemble du dispositif est prévu sur une période de 5 ans, de 2023 à 2028.

Ce plan sera intégré au schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale de Polynésie française 2023-2028.